



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Les dispositifs de soutien aux
industries culturelles et
créatives accessibles aux
architectes**

Journée de l'observatoire de l'économie de l'architecture

14 novembre 2023

Les dispositifs de soutien aux industries culturelles et créative accessibles aux architectes

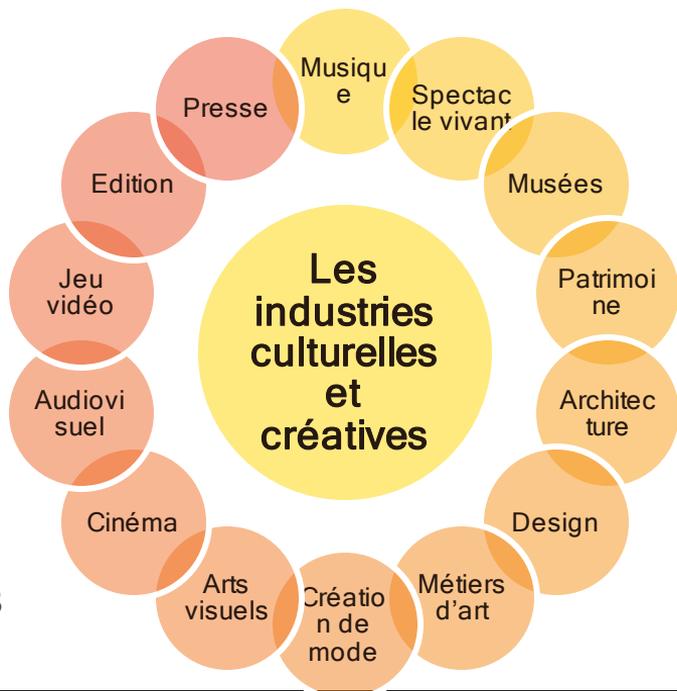
1. La filière des industries culturelles et créatives (ICC)
2. Présentation de France 2030
3. Compétitivité : accès aux financements, structuration, formation
4. Transition numérique
5. Soutien à l'export
6. Développement dans les territoires
7. Transition écologique

1. Les industries culturelles et créatives (ICC)

Une filière stratégique avec un potentiel de croissance significatif

Chaque année les ICC représentent près de **92 Md€ de chiffre d'affaires** et **2,3 % du PIB** soit un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et deux fois plus important que celui de l'industrie automobile

Une **forte croissance du chiffre d'affaires** fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française : **+6,7 %** par an entre 2013 et 2018



Leur poids économique repose sur **l'excellence du geste créateur**, dont la France est l'un des leaders mondiaux

Une filière **créatrice d'emplois** en grande partie non délocalisables
150 000 entreprises culturelles dont plus de 95 % sont de toute petite taille
près de **640 000 emplois directs** elle offre un revenu principal ou ponctuel à près de **1,3 million de personnes**

2. France 2030 : démarche de structuration de la filière ICC



Stratégie s'inscrivant dans une démarche initiée par le **Président de la République** au printemps 2019



Résultat d'un travail de concertation avec les acteurs de la filière piloté par le Ministère de la culture : **les Etats généraux des ICC**



Une **démarche interministérielle** placée sous l'égide du **SGPI**, dont le **Ministère de la culture** est chef de file et dont la **DGMIC** assure le pilotage au sein du MC



Des **crédits publics** dont la gestion est confiée à **2 opérateurs principaux**



bpifrance

et des opérateurs « délégués »

(IFCIC, Business France, Institut Français, etc.)

2. Les grands principes d'intervention de France 2030

Une doctrine exigeante et des principes de **cofinancement** des projets

Financer des projets **innovants**, contribuant à la transformation de la filière

Intervenir en **amorçage** pour soutenir des projets viables à moyen terme

Ciblage sur des **démarches entrepreneuriales** y compris pour les Etablissements publics

Une approche **sélective** favorisant l'**ambition** de projets à impact

2. Les dispositifs du volet Culture de France 2030 déjà lancés

14 dispositifs mis en œuvre par les opérateurs, 620 M€ de crédits activés, plus de 300 lauréats désignés

Briques technologiques et programmes d'accompagnement

Verticale ICC du Concours i-Nov

-

Accélérateurs « Savoir-faire d'exception », « Musique et SV », « archi et design » (OUVERT)

-

Programme Cultur'Export

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

Ré-abondement du FPINNOV
début septembre 2021
(OUVERT)

Volet formation
AMI compétences et métiers d'avenir (CMA)
(OUVERT)

centre national du cinéma et de l'image animée

Studio et formation image & son

AAP La Grande Fabrique de l'image
Jusqu'au 31 octobre 2022

Soutien à l'export
Programmes d'immersion internationale « ICC Immersion »
(OUVERT)

3 dispositifs dédiés à la transitions numérique
+
AMI Pôles territoriaux d'ICC
+
AAP Alternatives vertes



BANQUE des TERRITOIRES



Caisse des Dépôts

2. Pour tout savoir sur la Stratégie d'accélération des ICC et France 2030

www.culture.gouv.fr/strategie-icc



3. Les outils de financements (fonds propres, prêts, garanties)

1. Outils en fonds propres pour le besoin d'investissements lors de levées de fonds

- a. AMI « Culture, patrimoine et numérique » opéré par la Caisse des Dépôts
- b. Fonds *Tech&Touch* opéré par Bpifrance



2. Outils en prêt et en garantie pour ses besoins de financement sans modification de structure capitalistique

- a. FPINNOV de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)



3. Programme d'accélération « design et architecture »



OBJECTIF DU DISPOSITIF

Permettre l'émergence dans ces secteurs d'un tissu d'acteurs innovants structurés et compétitifs, à même de répondre aux défis liés à la croissance de leur activité et aux transformations numériques et environnementales.



POUR QUI ?

Dirigeants d'entreprises menant une activité liée à l'architecture, à l'architecture d'intérieur, ou au design.

Conditions : min. 200k€ de CA ; une activité revêtant d'un caractère innovant ; 3 ans de maturité



COMMENT CANDIDATER ?

Site Bpifrance, jusqu'au 30 novembre

DUREE ET CONTENU DU PROGRAMME

18 mois d'accompagnement intensif comprenant :

- Un suivi individuel en conseil stratégique
- Un parcours de formation collectif
- Des journées filières et événements de mise en réseau



Objectifs :- Adapter sa stratégie et innover pour se démarquer

- Renforcer l'excellence opérationnel et le pilotage des projets
- Gérer les actifs stratégiques
- Amplifier les efforts sur le développement commercial
- S'adapter aux enjeux environnementaux
- Partager entre pairs au sein d'un écosystème favorable



RESTE A CHARGE

- 12 000€ HT Pour les entreprises réalisant un CA inférieur à 10 M€
- 30 000€ HT Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€

3. Formation : AMI « Compétences et Métiers d'Avenir »

Anticiper les mutations des acteurs des ICC en adaptant l'actif de formation initiale et continue de la filière



L'**actif de formation de la filière des ICC** se compose d'une centaine de pôles d'enseignement supérieur. Il doit aujourd'hui évoluer dans un contexte de profonde **transformation des connaissances et des compétences** nécessaires à l'exercice des **nouveaux métiers** du secteur culturel.

L'appel à manifestation d'intérêt « **Compétences et métiers d'avenir** » (CMA) constitue le dispositif ombrelle dédié aux enjeux de formation commun à l'ensemble des objectifs de France 2030



CALENDRIER

- Candidatures en continu

4 axes de réponse sont identifiés pour les ICC :

- **Adapter l'offre de formation initiale** en renforçant les liens entre les acteurs territoriaux de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation
- **Renforcer l'envergure internationale** de l'actif de formation
- **Moderniser l'environnement numérique** d'enseignement et d'apprentissage
- Répondre aux enjeux de la **formation continue des ICC**



BUDGET

- **A minima 41 M€** sur la durée de la stratégie ICC

3. AMI « Compétences et Métiers d'Avenir »



L'AMI CMA distingue deux catégories de projet :

Les diagnostics visent à qualifier les besoins de formation professionnelle et de les mettre en perspective avec l'offre de formation existante, concernant une ou plusieurs priorités du plan d'investissement France 2030.

La première saison de CMA a d'ores et déjà permis de financer **59 diagnostics**.

Le financement de diagnostics devient désormais **plus dirigé**, avec la commande de diagnostics sur **des champs qui manqueraient et qui nécessiteraient un éclairage** (sur une filière, un angle particulier, un territoire, etc.).

De 3 à 6 mois, jusqu'à 200 k€ de subvention

Les **dispositifs de formation** proposent des dispositifs de formation adossés à un ou plusieurs objectifs de France 2030, sur des métiers spécifiques comme sur des fonctions transverses.

Ils proposent ainsi une offre de formation initiale et continue, et sont **portés par un consortium**. Les projets de formation **doivent s'appuyer sur un diagnostic existant**, tant au niveau national qu'international, et s'inspirent des meilleures pratiques en France et l'étranger.

Durée du projet : 5 ans maximum

Niveau de la demande : 1 M€ minimum

4. AAP « Numérisation du patrimoine et de l'architecture »



OBJECTIF

L'appel à projets a pour objectif de financer des solutions technologiques de numérisation patrimoniale, à des fins de préservation scientifique ou de création de nouvelles offres culturelles innovantes.



POUR QUI ?

Tous les secteurs des ICC sont concernés.



ENVELOPPE GLOBALE

10M€ (2021-2025)



UN DISPOSITIF EN TROIS VAGUES, de septembre 2021 à décembre 2022

Une première vague à l'hiver 2021 : 29 dossiers reçus, 5 lauréats pour **3,6M€**

1

Une deuxième vague au printemps 2022 : 34 dossiers reçus, 4 lauréats pour **3,2M€**

2

Une troisième et dernière à l'automne 2022 : 81 dossiers reçus, 8 lauréats pour **3,7 M €**

3

4. AAP « Numérisation du patrimoine et de l'architecture »



Un dispositif étalé sur plus d'un an, de l'été 2021 au printemps 2023



17 projets lauréats pour un total de 10,4 M € accordés

Quelques exemples de projets soutenus :

- Un projet permettant d'homogénéiser et d'enrichir le catalogue d'actifs numériques immersifs d'une institution, afin que celle-ci puisse offrir des expériences de médiation plus homogènes et riches en interactivité
- Un projet proposant de numériser le patrimoine visible et invisible d'un territoire pour créer des augmentations numériques accessibles à tous, afin de montrer au plus grand nombre l'histoire disparue, faire revivre les lieux par des personnages animés, ou encore faire découvrir les dernières recherches archéologiques.



Lauréats de la vague 1 :

- Dictionnaire 3D bidirectionnel langue des signes (Mocap Lab)
- Lense (Capture4CAD)
- 3D Roc (Perspectives)
- CMN Digital (CNM)
- LRM Factory (Tech'Advantage)

Lauréats de la vague 2:

- MéFiTer (Association Diazinteregio)
- Gallica Images (BnF)
- Slumberland (Matrice association)
- Théia (Mercurio)

Lauréats de la vague 3 :

- **Philippe Rizzotti architecte**
- **9b+**
- Frac Réunion
- **Cité de l'architecture et du patrimoine**
- Manzalab
- Bibracte
- Red Corner
- Musée Guimet

4. Concours d'innovation « I-Nov » - thématique numérique



Ce concours vise à favoriser le développement des entreprises innovantes porteuses de briques technologiques avec des applications dans la culture.

Les ICC font partie des filières prioritaires de la thématique numérique (opérée par Bpifrance).



CALENDRIER

- Vague 12 : sélection en cours
- **Vague 13 : à venir T1/T2 2024**



BUDGET

36 M€ sur la durée de France 2030

Cible : projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME

L'appel à projets « Concours d'innovation i-Nov » permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation **dont les coûts totaux se situent entre 1M€ et 5M€, et dont la durée est comprise entre 12 et 36 mois.**

5. Renforcer la place des ICC françaises à l'international

Un axe dédié au soutien à l'export des acteurs culturels innovants



La projection à l'export des acteurs des ICC françaises est **un enjeu économique essentiel** compte tenu du potentiel de croissance que représentent les marchés internationaux.

Constats (EGICC 2019/2020) :

- La France est **4^{ème} plus grand exportateur de biens culturels** de l'UE (7,7Md€)
- **Déficit commercial** de 75M€ alors que ses voisins directs (RU, Italie, Allemagne) dégagent des excédents
- **Compétences et savoir-faire valorisés** à l'international

4 axes de réponse sont identifiés pour les ICC :

- **Aider à la montée en compétence** des entreprises afin de structurer leur démarche d'internationalisation
- **Renforcer l'accompagnement** sur zone et la connaissance des **marchés locaux**
- **Multiplier les opportunités** de contact avec **des acteurs locaux** permettant de susciter des **courants d'affaires**
- Proposer une **offre transversale complémentaire** des actions sectorielles déjà initiées (CNM, Bief, Afex, etc.)

5. Programme d'accompagnement « Cultur'export »



Un programme de formation et d'accompagnement ayant pour objectif de **bâtir votre stratégie à l'international**, mieux appréhender le marché étranger visé, assurer la mise en relation des entreprises avec des prospects pour développer leur activité commerciale à l'étranger.

- ✓ 12 mois
- ✓ 1 zone géographique par édition
- ✓ 70h d'accompagnement individualisé
- ✓ 4 ateliers collectifs de 2 journées
- ✓ 1 à 2 missions internationales sur zone



CALENDRIER

- Prochain appel à candidatures : fin 2023
- Nouvelle destination : Chine



BUDGET

- **1M€** déployé dans le cadre de **France 2030**
- Cofinancement de **Bpifrance** et des **entreprises** lauréates
- Reste à charge : environ **12.000€ HT**

1^{ÈRE} ÉDITION DÉDIÉE AUX ETATS-UNIS

22 entreprises lauréates représentant un large panel des industries culturelles et créatives

Quelques exemples :

- Ircam Amplify
- Artisans d'idées
- Koz Architectes
- Memorist – Arkhênum
- Makma
- Menhir FX ...

5. Programmes d'immersion internationale « ICC Immersion »



Mis en œuvre par l'Institut français et Business France, ICC Immersion est un programme en **3 phases** destiné aux entrepreneurs de la culture qui vise une **installation sur un marché cible** (développement d'une filiale, lancement produit, etc.).

1. Immersion hybride, d'une durée d'1 mois
 - Connaissance approfondie du marché cible
 - Affiner sa stratégie en fonction de la zone
 - Experts internationaux
2. Immersion collective, en cohorte, sur place
3. Immersion individuelle, sur mesure de plusieurs semaines à plusieurs mois



CALENDRIER

- 3 appels à candidatures en cours
- Prochain appels à candidatures : automne 2023



Programmes lancés : Canada, Corée du sud, Israël, Royaume-Uni, Taïwan.

Programmes ouverts : ESPAGNE, EAS, COREE DU SUD 2

Au total 50 entreprises lauréates représentant un large panel des industries culturelles et créatives.

Quelques exemples :

- Histoverly
- La Philharmonie des enfants
- Saola
- Pianity
- France museums développement ...

BUDGET

- **10,5M€** déployé dans le cadre de **France 2030**
- Reste à charge : environ **4 000 € HT** (pour phases 1 et 2)

6. « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives pour structurer un écosystème local d'innovation »

Qu'est-ce qu'un « pôle territorial ICC » ?



- **Un réseau** physique qui rassemble des acteurs de l'écosystème des ICC **sur un même territoire** :
 - principalement des **entreprises culturelles**,
 - mais également, des organismes de formation, des incubateurs, des lieux de production et de diffusion, des universités, des laboratoires de recherche, etc.
 - en lien avec les **collectivités territoriales**.
- **Un facilitateur** offrant un espace et un soutien pour la **collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique** de ses membres.
- **Un fédérateur**, par exemple **autour de savoir-faire traditionnels** ou pour **redynamiser des filières** grâce à des approches d'innovation.

6. « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives pour structurer un écosystème local d'innovation »

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Une action au service de la **compétitivité** de ses acteurs membres, en leur permettant de :

- S'associer entre différents acteurs **d'une même chaîne de valeur**
- **Briser les silos sectoriels** en collaborant avec des acteurs technologiques ou d'autres ICC
- Développer des projets collaboratifs de **R&D**
- Mutualiser l'accès à l'actif de **formation et de recherche**
- Bénéficier d'infrastructures et **d'équipement partagés**
- Accroître leur **attractivité et visibilité** (nationale et internationale)



6. Pôles ICC : un dispositif en deux phases, doté de 47M€

1

31 Mars 2023
Clôture de l'AMI

Juillet 2023
Auditions

Octobre 2023
Annonce des
lauréats de l'AMI

2

T3 2024
Lancement de l'AAP

Hiver 2024/2025
Annonce des
lauréats de l'AAP

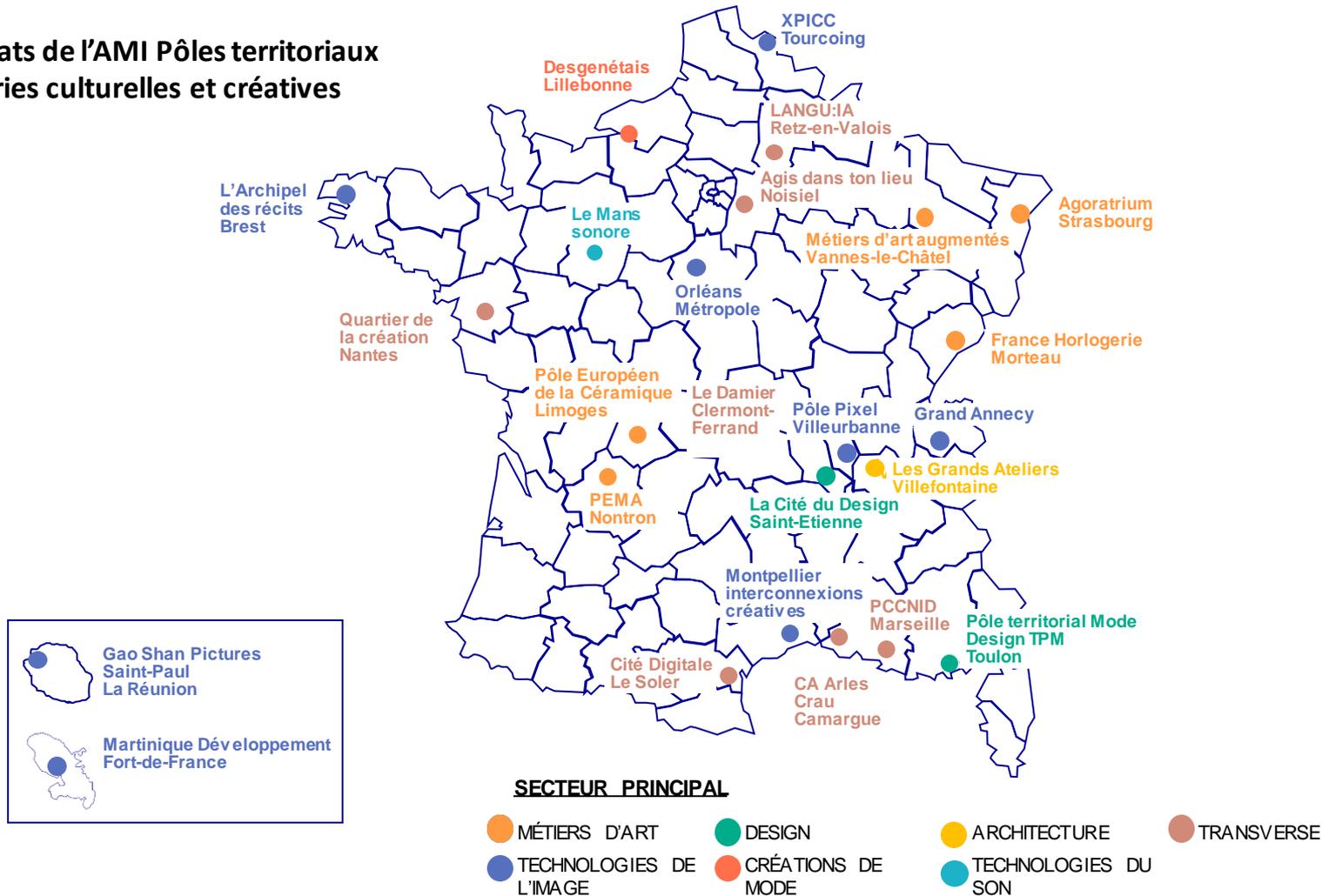
1^{er} semestre 2023

2^e semestre 2023

1^{er} semestre 2024

2^{ème} semestre 2024

25 Lauréats de l'AMI Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives



7. L'innovation au service de la transition écologique dans les ICC

Appel à projets Alternatives vertes 1 (2021-2022)



Objectifs

- Faire émerger plus de **solutions techniques** et de **processus verts** dans les pratiques de la culture ;
- Permettre la **généralisation** de ces solutions et processus ;
- Favoriser de **nouveaux usages plus durables** dans le secteur culturel.



35

Dossiers lauréats sur **78**
dossiers reçus, soit un taux de
sélectivité de **45%**



9,3 M€

De montants octroyés au titre
de France 2030, soit **265 K€** en
moyenne par projet



26,8 M€

de volume budgétaire global
des projets lauréats – soit un
effet de levier de **2,88**

7. Alternatives vertes 2 : agir sur l'ensemble des verrous

25M€ pour accélérer la transition écologique des ICC

1/ Construire sa stratégie :

Mesurer son empreinte environnementale

Définir ses objectifs de réduction

Monitorer sa transformation



2/ Transformer son activité :

Utiliser l'innovation (technologique, usage, modèle d'affaire, organisation)

Caractère structurant et répliquable

Projet de développement (et non de déploiement)



3/ Diffuser les outils de transformation :

Cible : dirigeants en activité

Objectifs : Montée en compétence et appropriation des solutions



7. Alternatives vertes 2 : soutenir des projets plus ambitieux

Les caractéristiques d'une bonne candidature

1/ L'effet de levier sur la transformation de la filière :

Combien de secteurs concernés?

Combien de parties prenantes?

Quelle diffusion pour la solution soutenue?

2/ Proposer des solutions décisives :

Quel potentiel de réduction d'empreinte environnementale?

En quoi le projet s'adresse à une problématique essentielle?

3/ Garantir la viabilité du projet:

Quel modèle économique?

Que plan de financements?



www.culture.gouv.fr/strategie-icc